

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



**NEXADIS**  
Organisme de formation

## Objectifs

- Intervenir face à une situation d'accident de travail et exécuter les gestes de premiers secours en cas d'accident, de malaise.
- Protéger une victime en attendant l'arrivée des secours
- Être acteur de la prévention dans son entreprise, contribuer à la prévention des risques professionnels.

## Programme

- **Rôle du sauveteur secouriste du travail**
- **La prévention dans l'entreprise**
- **Les risques spécifiques de l'entreprise**
- **Repérer les dangers dans une situation de travail**
- **Supprimer ou faire supprimer les dangers dans une situation de travail et dans le respect de l'organisation de l'entreprise.**
- **Protéger :**
  - Identifier des dangers persistants d'origine mécanique, électrique, thermique, explosion, toxique
  - Suppression du danger ou dégagement d'urgence de la victime
- **Examiner :**
  - Rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée
  - Alerter ou faire alerter
- **Secourir :**
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe adulte, enfant et nourrisson
  - La victime ne répond pas et ne respire pas
  - La victime ne répond pas et respire
  - La victime se plaint d'un malaise
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements ou se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Accessibilité PSH, un référent à votre écoute

**2 jours**  
**14h présentiel**

**INTER** : 240€net de taxes/participant

**INTRA**

**Remis sur devis**  
(De 4 à 10 stagiaire/grp)



Nombre de stagiaires/session :  
de 4 à 10 personnes



Pré-requis : Aucun



Délais d'accès : 3 semaines



Public : Personnels désignés pour porter secours en cas d'accident dans les établissements industriels et tertiaires

## Pédagogie

Exposés, analyses de situation de travail et d'accidents

Exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours

## Validation de la formation

### Évaluation certificative en 2 épreuves

Les épreuves d'évaluations certificatives sont réalisées conformément au référentiel en vue de la délivrance d'un certificat d'acteur SST, délivré par un organisme de formation habilité INRS et sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation. **La validation du certificat délivré est fixée à 2 ans. Un maintien et Actualisation des Compétences doit être fait tous les 24 mois.**

Une évaluation à chaud fait aussi l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.